



Assemblée Générale Mixte 2025

Mardi 13 mai 2025



AVERTISSEMENT

Ce document (la « **Présentation** ») peut contenir des informations, des opinions et des déclarations prospectives qui reflètent les opinions et intentions actuelles de la direction d'Icade quant aux événements futurs et aux performances financières et opérationnelles du Groupe. Étant donné que ces déclarations prospectives sont soumises à des risques et à des incertitudes, les résultats effectifs ou performances futurs peuvent différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations. Aucune des projections, estimations ou perspectives futures contenues dans cette Présentation ne doit être considérée comme des prévisions ou des promesses. Les investisseurs sont alertés sur le fait qu'ils ne doivent pas se fier indûment aux déclarations prospectives (ainsi qu'aux informations et opinions) contenues dans le présent document. Icade n'assume aucune responsabilité ni obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations et/ou informations prospectives.

Cette Présentation ne constitue pas une offre, ou une sollicitation d'offre de vente ou d'échange de titres, ni une recommandation de souscription d'achat ou de vente de titres d'Icade.

La distribution de la présente Présentation peut être limitée dans certains pays par la législation ou la réglementation. Les personnes entrant par conséquent en possession de cette Présentation sont tenues de s'informer et de respecter ces restrictions. Dans les limites autorisées par la loi applicable, Icade décline toute responsabilité ou tout engagement quant à la violation d'une quelconque de ces restrictions par quelque personne que ce soit.

SOMMAIRE

1. Résultats annuels 2024
2. *Say on Climate & Say on Biodiversity*
3. Rapports des Commissaires aux comptes
4. Gouvernance et informations relatives à la rémunération des dirigeants
5. Proposition de dividende
6. Questions / Réponses
7. Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Mixte
8. Vote des résolutions
9. Clôture de la séance

1.

RÉSULTATS ANNUELS 2024



Faits marquants

CFNC Groupe 2024 : 3,98 € par action, supérieur à la guidance

Résilience de la Foncière
Revue du portefeuille d'opérations et premiers signaux positifs pour le second semestre

Actions concrètes un an après l'annonce du plan stratégique ReShapE
Réduction des émissions conforme à la trajectoire 1,5°C du Groupe

Résultat financier solide, liquidité robuste, LTV droits inclus à 36,5%

Dividende 2024 : 4,31 € par action⁽¹⁾,
dont 2,54 € lié à l'étape 1 de la cession de la Santé

Guidance CFNC Groupe 2025 : [3,40-3,60] €⁽²⁾ par action

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale – cf. slide 54 pour plus de détails

(2) Dont c. 0,67 €/action lié aux activités non stratégiques, hors effet des cessions

Chiffres clés 2024

GROUPE ICADE	CFNC		ANR EPRA	Gestion du passif	
	CFNC Groupe	CFNC des activités stratégiques ⁽¹⁾	ANR NTA par action	LTV DI	Dette nette/ EBITDA ⁽²⁾
	301,8 M€	223,1 M€	60,1 €	36,5%	10,0x
	(3,98 €/action)	(2,94 €/action)	-10,6% vs. 31/12/2023	vs. 33,5% (31/12/2023)	vs. 7,0x (31/12/2023)
MÉTIERS	Foncière			Promotion	
	Revenus locatifs	Valorisation ⁽³⁾	Rendement initial net EPRA	CA économique	Taux de marge
	369,2 M€	6,4 Md€	5,2%	1 214,8 M€	-1,7%
	LFL +2,5% vs. 2023	LFL -7,1% vs. 31/12/2023	-0,1 pt vs 31/12/2023	-6,1% vs. 2023	vs. 3,6% en 2023

Les définitions des acronymes sont présentées dans le CP du 18 février 2025 disponible sur www.icade.fr
À la suite de la revue des indicateurs du Groupe en 2024, les indicateurs à fin 2023 sont pro-forma
(1) Les activités stratégiques correspondent aux pôles Foncière et Promotion
(2) EBITDA sur 12 mois glissants plus dividendes des sociétés mises en équivalence et non consolidées
(3) Valeur du portefeuille HD (100% IG + QP CE)

1.1.

PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE



Bonne dynamique commerciale en 2024

c. 133 000 m²
de baux signés ou renouvelés

35 M€
Loyer facial annuel

6,4 ans
WALB des baux signés et renouvelés en 2024

84,7%
Taux d'occupation financier

Solide performance des bureaux *well-positioned*



EDENN / Nanterre
7 500 m²
Signé
WALB **9 ans**



CENTREDA / Toulouse
24 000 m²
Pré-loué à 100%
WALB **9 ans**

Activité dynamique sur les parcs d'affaires



Parc Paris Orly-Rungis
c. 28 800 m² ⁽¹⁾
Signés et renouvelés
WALB **6,6 ans**



Parc des Portes de Paris
c. 18 400 m² ⁽²⁾
Signés et renouvelés
WALB **4,1 ans**

Approche opportuniste sur les bureaux *to be repositioned*



MONET / Saint-Denis (1^{ère} couronne)
c. 15 000 m²
Signés ou renouvelés
WALB **6 ans**

(1) Dont plus de 11 000 m² de locaux d'activité (38%) & 16 890 m² de bureaux (59%)

(2) Dont plus de 5 900 m² de locaux d'activité (32%) & 12 400 m² de bureaux (67%)

Loyers additionnels issus des livraisons et des projets sélectifs du pipeline

5,8 M€ de loyers faciaux annuels
provenant des livraisons 2024



COLOGNE
Rungis (Val-de-Marne)
c. 2 900 m²
100% pré-loué



NEXT
Lyon (Rhône)
c. 15 700 m²
Bureaux pré-loués à 100%

45 M€ de loyers faciaux annuels potentiels
issus du pipeline lancé sur les 3 prochaines années

872 M€ pipeline lancé / **286 M€** restant à réaliser

Capex de développement limités : **116 M€** en 2024

Les projets prévus pour livraison d'ici fin 2026 sont déjà pré-loués à **>c.85%**



HELSINKI-IÉNA
Parc Paris Orly-Rungis



29-33 CHAMPS-ÉLYSÉES
Paris 8^{ème}



EDENN
Nanterre (Hauts-de-Seine)

Volume de cessions limité, vente d'actifs *core* au-dessus de la valeur d'expertise

2024

Ventes actées : **82 M€⁽¹⁾**

Rendement moyen : **c. 5,8%**

Au-dessus de l'ANR de juin 2024



Quai de Rive Neuve
Marseille
3 100 m²



Le Castel
Marseille
6 000 m²



Milky Way
Lyon
4 300 m²



Dulud
Neuilly-sur-Seine
1 800 m²

2025

Débouclage du Partenariat public-privé
avec le CHRU de Nancy⁽²⁾

55 M€



CHRU Nancy
Nancy
26 600 m²

(1) Hors actifs cédés à Icade Promotion

(2) Classé en « Autres actifs » ; dettes pour 50,7 M€

Signaux positifs sur l'activité résidentielle

Une activité résidentielle stable en 2024...

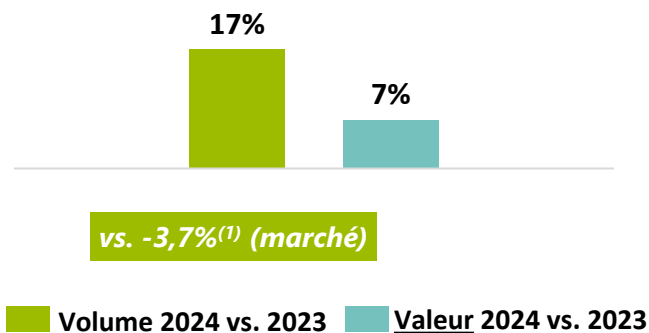
5 300 logements, +1% sur un an

Volume de réservations

1 308 M€, -3% sur un an

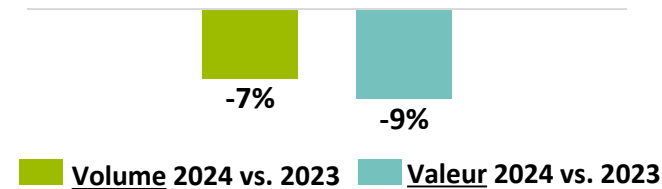
Réservations en valeur

... portée par les réservations réalisées par des particuliers...



- ➔ Marché soutenu par la baisse des taux & l'effet d'aubaine avant la fin du Pinel
- ➔ Adaptation de l'offre commerciale d'Icade
- ➔ Acquisitions opportunistes de projets déjà lancés

... malgré un ralentissement des réservations en bloc



- ➔ Retour à des niveaux plus normalisés après la fin du plan de soutien de 2023
- ➔ Capacité réduite et sélectivité accrue des bailleurs sociaux et acteurs du logement intermédiaire

(1) Source : FPI, Décembre 2024

Un backlog résidentiel stable à 1,6 Md€ permettant de sécuriser le CA 2025



QUETIGNY RIVE CROMOIS (Dijon, Côte-d'Or)



HOYA (Dunkerque, Nord)



TIME (Saint-Denis, Seine-Saint-Denis)



LA PLATEFORME (Marseille, Bouches-du-Rhône)

1.2.

RESHAPE,
UN PLAN BIEN
ENGAGÉ



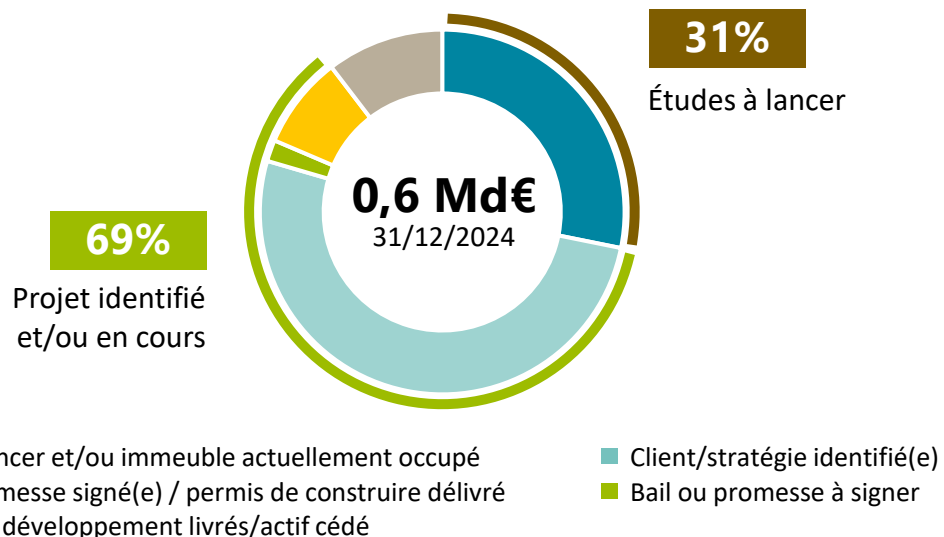
Premières réalisations concrètes sur les actifs *to be repositioned*

Revue du portefeuille d'opérations⁽¹⁾

Loyers IFRS annualisés : **37,9 M€**, vs. 53,1 M€ au 31/12/2023

Taux d'occupation financier : **64,6%**, vs. 71,4% au 31/12/2023

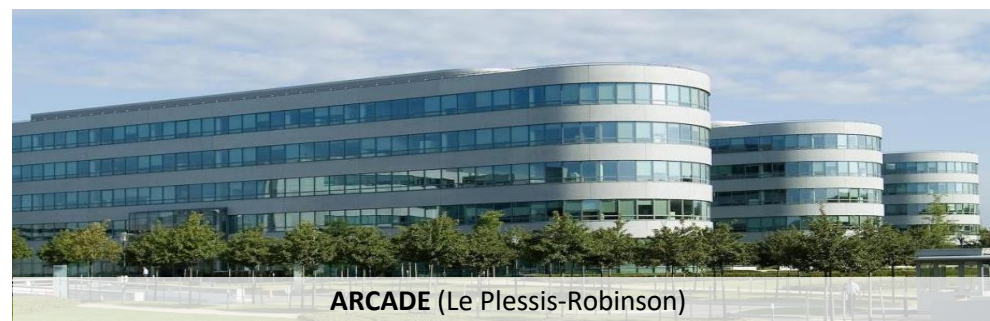
En % de la valeur des actifs *to be repositioned*
100% IG + QP CE



Projets de reconversion de bureaux en résidentiel



Vente en bloc de **47** logements actée en juillet 2024
8 900 m² transformés en **101** logements haut de gamme



47 500 m² réaménagés, **650** logements, **4 735 m²** de surfaces désimperméabilisées & création d'un îlot de fraîcheur

(1) Hors actifs cédés en 2024

Nouveau partenariat sur le logement étudiant pour augmenter la création de valeur

- **Signature d'un protocole d'accord** relatif à un **futur partenariat avec Cardinal Campus**⁽¹⁾
- **Contrat de gestion** à mettre en place **en marque blanche** pour chaque opération
- **Cardinal Campus, un track record bien établi** : 15 ans d'expérience, principalement en régions lyonnaise et parisienne, gestionnaire de 50 résidences en France (6 100 lits)



- **Objectif : 500-1 000 lits par an**
- Reconversion de **bureaux to be repositioned**
- **Excellent maillage territorial** de la Promotion
- **Un savoir-faire reconnu dans le développement** de résidences étudiantes

- **Une expertise solide en asset management**
- **Structuration de l'offre** de logements étudiants d'Icade
- **Une démarche d'investissement à long terme**

(1) Signature de la convention de partenariat prévue au S1 2025

Poursuite de la diversification avec des projets de Data Centers

1

Data Center Equinix (Parc des Portes de Paris)

Lancement des travaux en octobre 2024

Chiffres clés

- Investissement : **c. 36 M€**
- Durée ferme du BEFA : **9 ans**
- Loyers annualisés attendus : **2,3 M€**
- YoC cible : **>6%**
- Livraison : **T2 2026**



2

Data Center hyperscale (Parc Paris Orly-Rungis)

Raccordement au réseau électrique d'ici 2031 confirmé (PTF⁽¹⁾)

Permis de construire déposé

Chiffres clés

- Capacité : **130 MW**
- **c. 65 000 m²**
- Capex estimés : **c. 280 M€**
- YoC cible : **>6,5%**
- Livraison : **2031**



(1) PTF : Proposition Technique et Financière

Un opérateur intégré, engagé dans le développement de quartiers mixtes



Publication d'un livre blanc sur le potentiel des entrées de ville

Relever les grands défis sociétaux :

**logement pour tous,
attractivité territoriale,
cohésion sociale &
préservation de
l'environnement**

Transformer les entrées de ville en
**quartiers mixtes où il fait
bon vivre, en harmonie avec
l'urbanisme et le paysage**



Entrées de ville,
quartiers de vie



Signature d'un accord ferme⁽¹⁾ avec le
Groupe Casino portant sur l'acquisition
d'un portefeuille immobilier de 50 M€



Un portefeuille de **11 sites immobiliers**, composé de parkings,
de fonciers non bâtis, de murs et de lots annexes

Potentiel de **c. 3 500 logements**, redéveloppement de **>50 000 m²**
de commerces & objectifs ambitieux de renaturation

Reconversion en **quartiers mixtes et durables**
dans la lignée du plan stratégique ReShapE

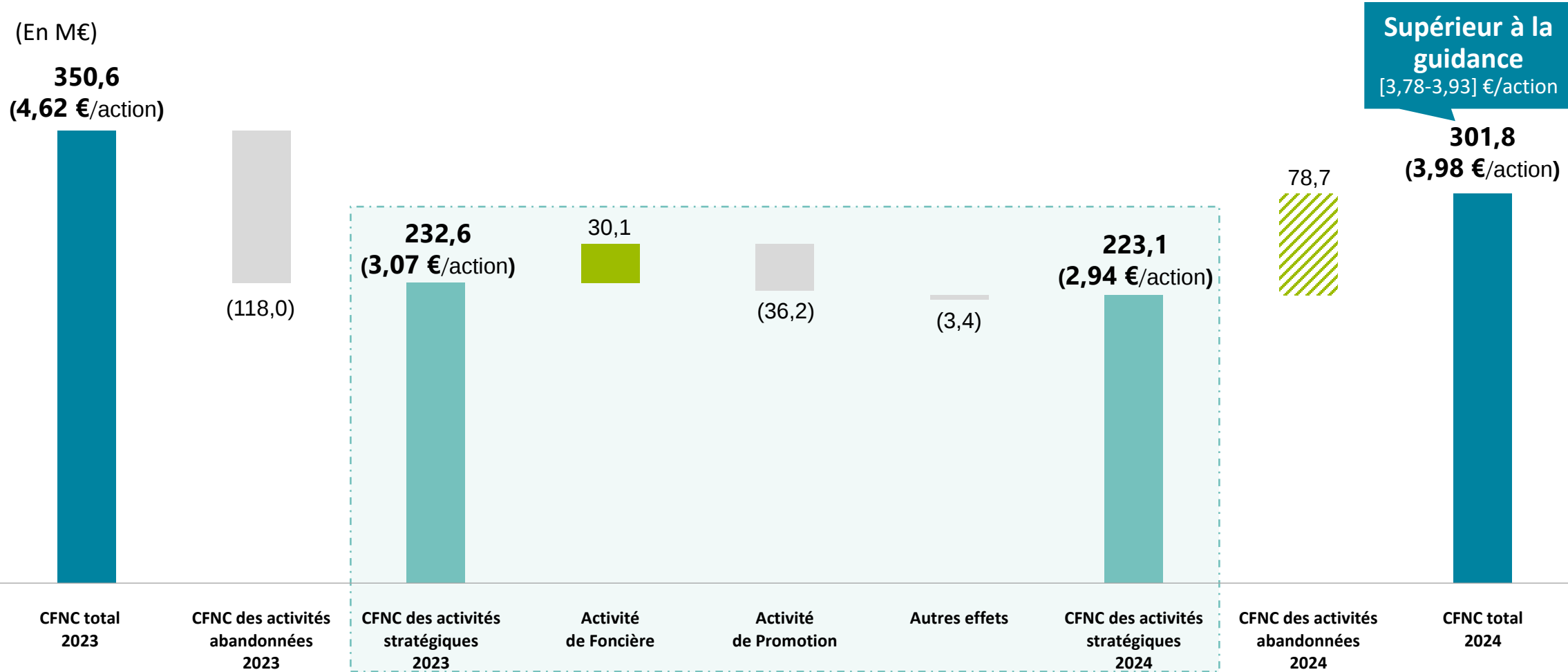
(1) 1^{er} volet de la transaction portant sur 9 sites pour c. 30M€ closé au T1 2025. Le closing de la seconde partie de l'opération est prévue au T2 2025

1.3.

RÉSULTATS FINANCIERS

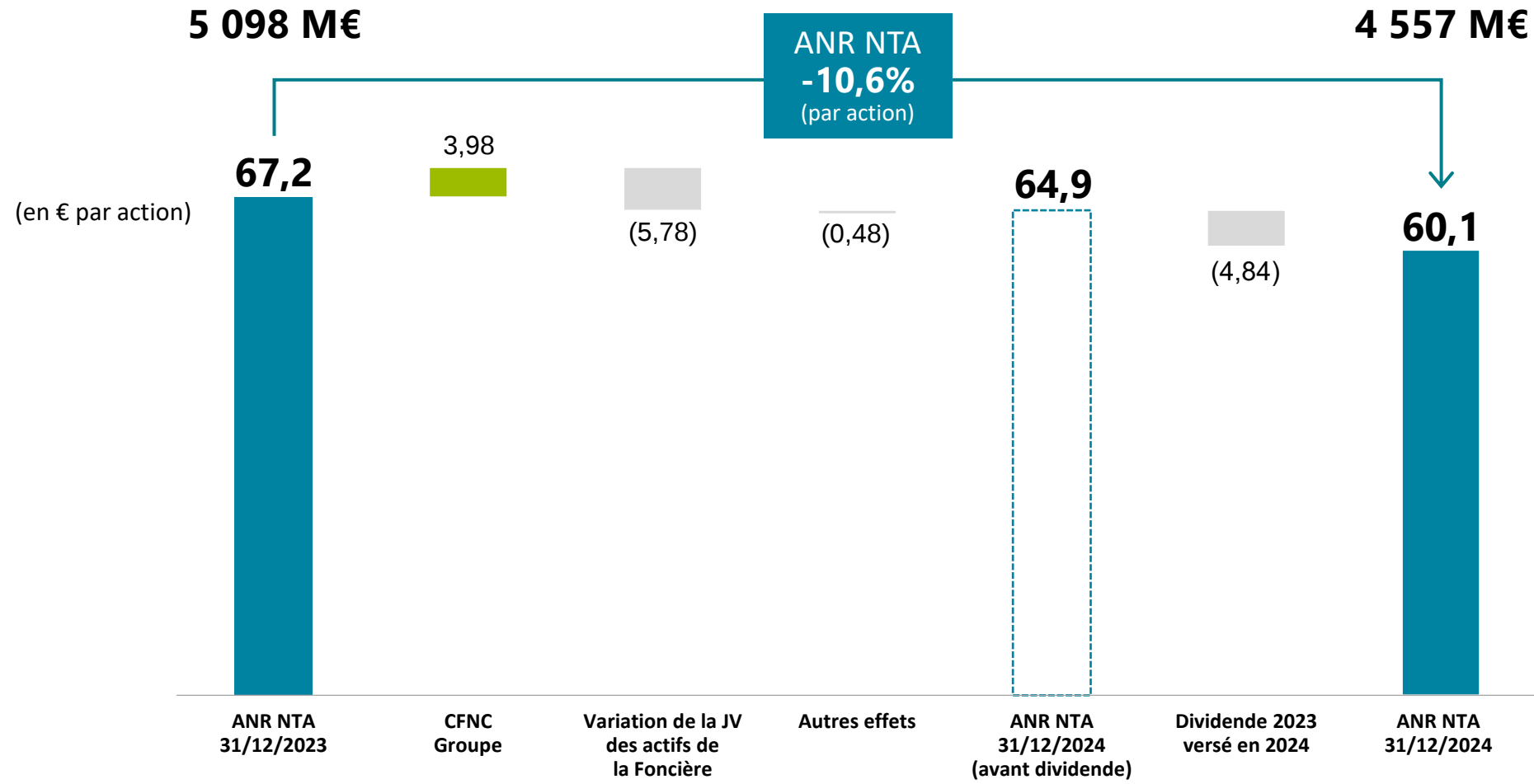


CFNC 2024 : 3,98 €/action dont 2,94 € issus des activités stratégiques

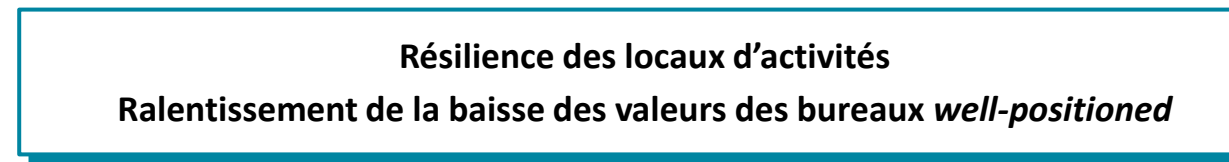


N.B. : En raison des arrondis, le total peut différer de la somme des éléments qui le composent

Évolution de l'ANR NTA sur l'exercice 2024



En M€, 100% IG + QP CE, HD
À périmètre constant



1.4.

GESTION DU PASSIF



Gestion proactive du bilan

Position de liquidité

1,1 Md€
Trésorerie nette



1,5 Md€
Lignes RCF confirmées
non-tirées⁽¹⁾



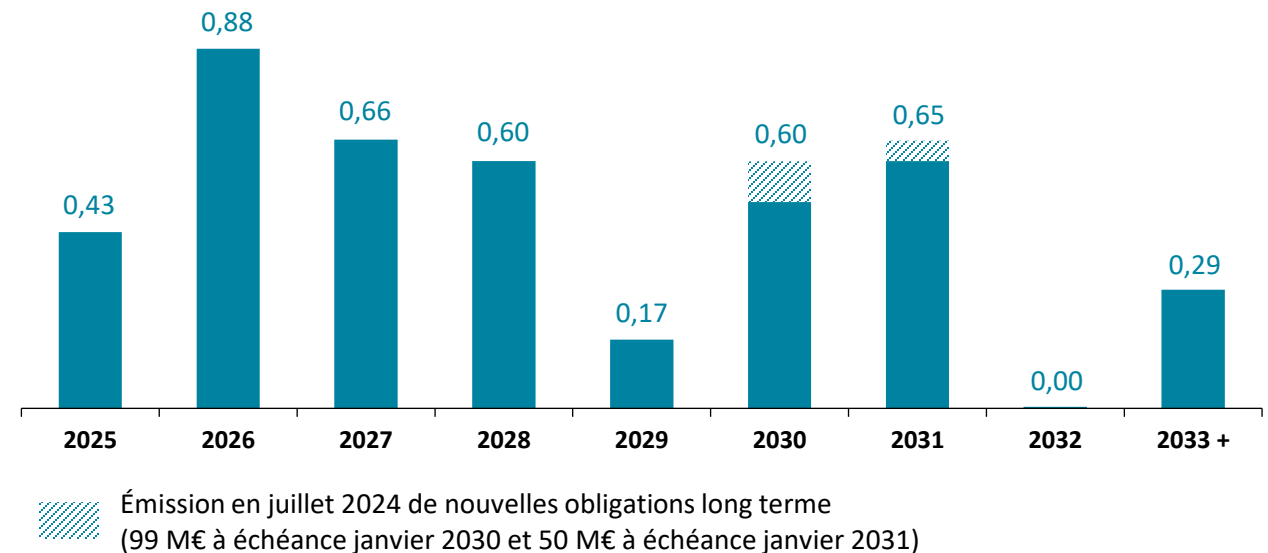
2,6 Md€⁽¹⁾
Liquidité couvrant 5 années
d'échéances de dette

Gestion de l'échéancier de dette

350 M€
Rachat de souches
obligataires à
échéance 2025
et 2026

149 M€
Émission de
nouvelles
obligations long
terme

Au 31 décembre 2024, en Md€⁽²⁾

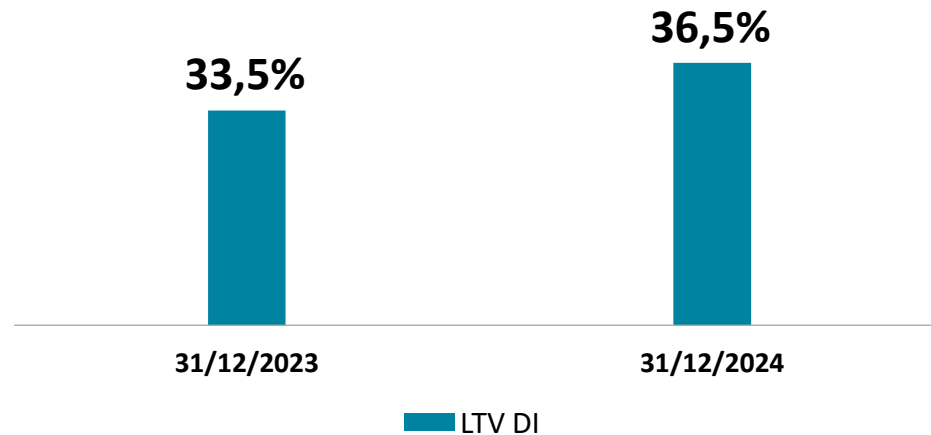


(1) Net des NEU Commercial Papers

(2) Hors NEU Commercial Papers

Des ratios d'endettement reflétant des dépréciations et des cessions limitées en 2024

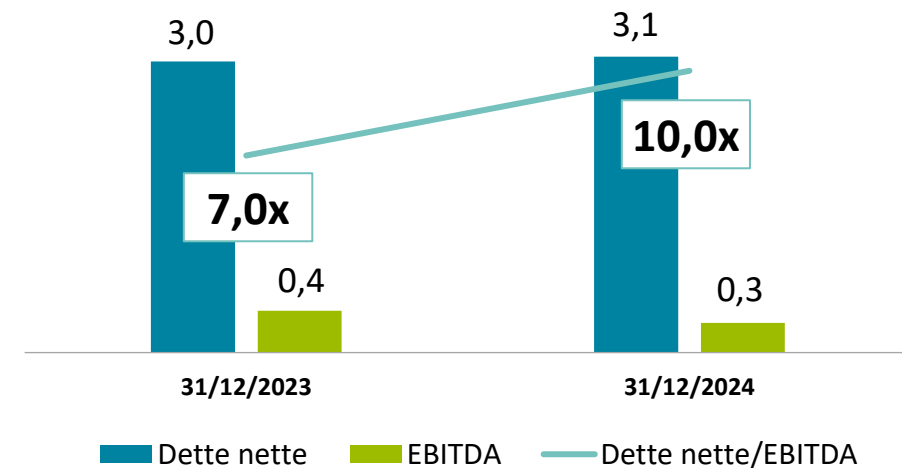
Ratio LTV



Augmentation du LTV principalement liée à la baisse des valorisations

Ratio dette nette/EBITDA⁽¹⁾

En Md€



Les dépréciations enregistrées à la suite de la revue du portefeuille au S1 2024 comptent pour 2.2x dans le ratio Dette nette/EBITDA

(1) EBITDA sur 12 mois glissants plus dividendes des sociétés mises en équivalence et non consolidées

Cession de la Santé en cours

Confirmation de la stratégie de cession de la participation résiduelle d'Icade dans les activités de Santé

Stabilité des valeurs
c. -1,7%⁽¹⁾ en 2024

præmia
HEALTHCARE

Quote-part Icade de l'ANR
0,8 Md€

IHE

Exposition d'Icade
0,5 Md€

Avancées récentes		Étapes à venir	
	Signature d'un accord d'échange de titres avec Predica pour un montant prévisionnel de c. 30 M€, réduisant l'exposition d'Icade de c. 0,85 pts à 21,7%⁽²⁾ (vs. 22,5% précédemment)	- Étude de solutions alternatives (ex : échange de titres) - Discussions en cours avec des investisseurs tiers et Præmia REIM⁽³⁾ - Calendrier indicatif : 2025-2026	
IHE	Processus de marketing du portefeuille d'actifs italiens en cours 		

(1) Variation de la juste valeur à périmètre constant estimée au 31/12/2024 (vs. 31/12/2023)
(2) Opération finalisée le 21 février 2025
(3) Les options d'achat dont bénéficie Præmia REIM au rachat des titres détenus par Icade dans Præmia Healthcare prennent fin mi-2025

Assemblée Générale Mixte 2025 | Mardi 13 mai 2025

 **ICADE**

25

1.5.

ACTIVITE T1 2025



T1 2025 – Faits marquants

Foncière : c. 50 000 m² de signatures et renouvellements au T1 2025 (signature emblématique de Pulse); stabilité des revenus locatifs (**LfL +0,5%**); taux d'occupation des bureaux *well-positioned* résilient (**88,4%**)

Promotion : croissance des réservations dans un contexte toujours incertain

Liquidité solide à **2,3 Md€⁽¹⁾** et signature de lignes de crédit revolving pour **190 M€** en avril 2025

Confirmation de la guidance 2025⁽²⁾

NB: Sauf indication contraire, les variations indiquées dans cette présentation sont calculées en comparant 3 mois 2025 à 3 mois 2024

(1) Au 31 Mars 2025, nette de la couverture des NeuCP (0,1 Md€)

(2) Se référer au communiqué de presse du 18 Février 2025 disponible sur le site www.icafe.fr : [3.40-3.60] € par action

Activité locative solide au T1 2025

Bonne dynamique locative...

c. 50 000 m²
de baux signés ou renouvelés

12 M€
Loyer facial annuel

9,1 ans
WALB des baux signés et renouvelés au T1 2025

83,1%
Taux d'occupation financier au 31/03/2025

... et signature emblématique avec le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis



c. 29 000 m²
Relocation rapide
Loyer économique **en ligne avec le marché**

Bail d'une durée de **12 ans**

TOF des bureaux *well-positioned* incluant Pulse **91,1%** (+2,7pp)

Début du bail anticipé pour **fin 2025 / début 2026**

Des signaux positifs sur l'activité résidentielle

Dynamique commerciale positive sur le Résidentiel...

697 logements, +16%

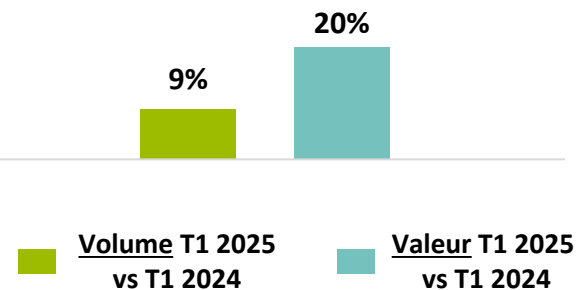
Volume de réservations

209 M€, +22%

Réservations en valeur

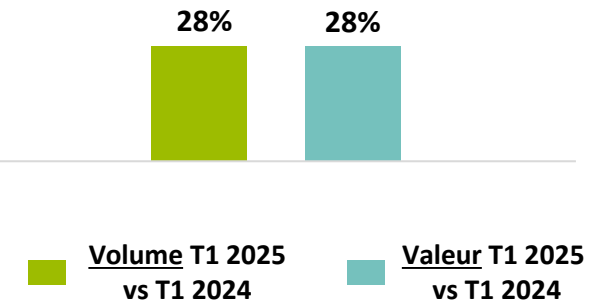
... soutenue par l'activité en diffus...

432
logements
148 M€



... et par les réservations en bloc

265
logements
62 M€



Ralentissement de la croissance des revenus dans les 2 activités au T1 2025

(en M€ et à 100%)	31/03/2025	31/03/2024	Variation 3 mois 2025 vs. 3 mois 2024 (%)
Revenus locatifs bruts de la Foncière	93,9	93,7	+0,2%
Chiffre d'affaires Promotion	228,5	223,3	+2,3%
Autres	3,6	4,9	-26,4%
Total Revenus consolidés IFRS	326,0	322,0	+1,2%

1.6.

PERSPECTIVES 2025



Guidance 2025

Guidance 2025

CFNC Groupe par action de
[3,40-3,60] €

Dont c. 0,67 €/action lié aux activités non stratégiques, hors effet des cessions⁽¹⁾

(1) Dans l'hypothèse d'une absence d'évolution du niveau de détention d'Icade dans Præmia Healthcare (21,7% à la suite du closing de l'opération d'échange de titres conclue avec Predica pour c. 30 M€) et dans IHE (59,39%) et avec maintien du prêt d'actionnaires à IHE



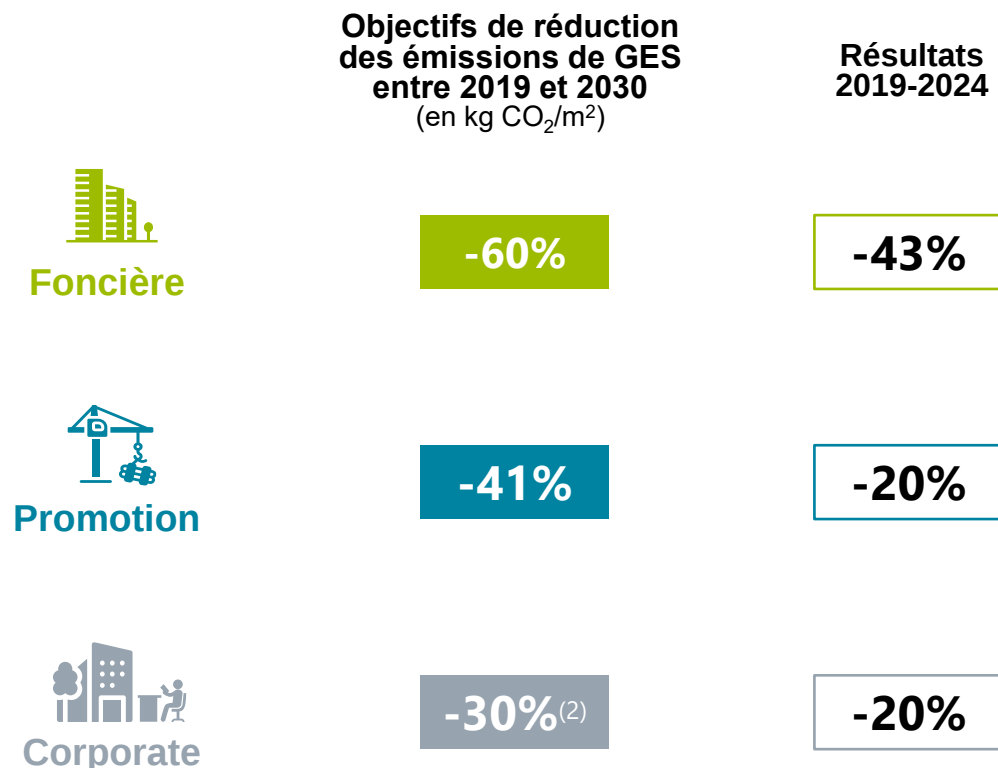
2.

SAY ON CLIMATE &
SAY ON BIODIVERSITY

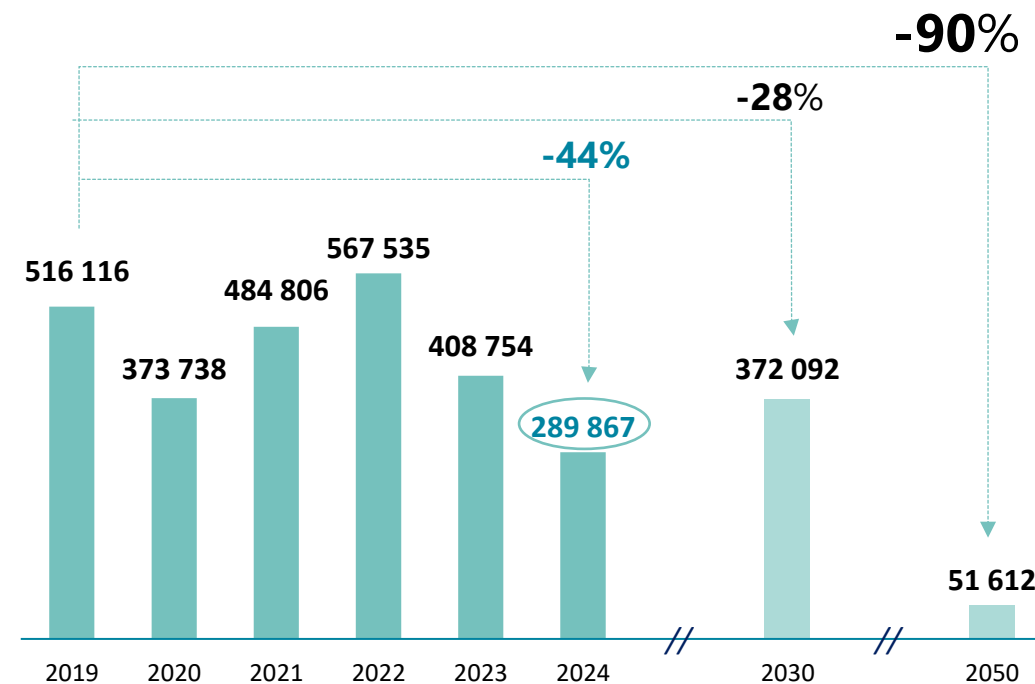


Des résultats en ligne avec la trajectoire 1,5°C du Groupe validée par la SBTi

Réduction des émissions de GES⁽¹⁾ sur l'ensemble des métiers



Forte baisse des émissions de GES⁽²⁾ en 2024



(1) GES : Gaz à effet de serre

(2) En tCO₂

Nos réalisations en matière de biodiversité

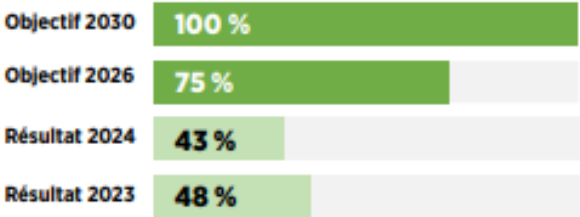
Renaturer⁽¹⁾ les nouvelles constructions



Promotion

RENATURER⁽¹⁾ LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

75 % d'ici 2026
100 % d'ici 2030



Intégrer des solutions de soutien à la nature



Foncière

INTÉGRER DES SOLUTIONS DE SOUTIEN À LA NATURE SUR

90 % des bâtiments hors parcs ⁽²⁾ d'ici à 2026
RÉSULTAT 2024 : 55 %

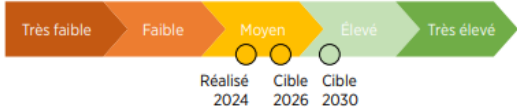
RENATURER

100 % des parcs d'affaires d'ici à 2026, avec un niveau d'ambition renforcé en 2030 ⁽³⁾



PARC DES PORTES DE PARIS

Niveau moyen des indicateurs de renaturation



PARC D'ORLY-RUNGIS

Niveau moyen des indicateurs de renaturation



(1) La renaturation est mesurée par l'évolution positive du CBSH entre l'avant et l'après projet
(2) Bâtiments hors parcs d'affaires, dont Icade contrôle totalement ou partiellement l'exploitation, soit 36 % des surfaces de la Foncière.
(3) La méthodologie de mesure et les cibles visées ont été élaborés avec CDC Biodiversité et leurs écologues, sur la base de référentiels spécialisés reconnus en matière de biodiversité.

3.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Rapports des commissaires aux comptes

Résolutions ordinaires

- Rapport sur les comptes annuels
(1^{ère} résolution)
- Rapport sur les comptes consolidés
(2^{ème} résolution)
- Rapport spécial sur les conventions réglementées
(4^{ème} résolution)

Résolutions extraordinaires

- Rapport sur l'autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.
(23^{ème} résolution)
- Rapport sur la délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.
(27^{ème} résolution)

Rapport sur les comptes annuels (1^{ère} résolution)

Opinion

- Certification des comptes annuels sans réserve.

Justification des appréciations – Points-clés de l’audit

Nos appréciations en lien avec les points clés de l’audit portent sur :

- L’évaluation et le risque de perte de valeur des immobilisations corporelles
- L’évaluation des titres de participation et des créances rattachées

Pour chacun de ces points, nous décrivons dans notre rapport la nature du risque identifié et la réponse d’audit apportée qui ont contribué à la formation de notre opinion d’ensemble sur les comptes annuels.

Rapport sur les comptes annuels (1^{ère} résolution)

Vérifications spécifiques

- Nous n'avons pas d'observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations présentes dans le rapport de gestion et des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce ;
- Nous attestons de l'existence dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par le Code de commerce ;
- Nous attestons de l'exactitude et de la sincérité des informations sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ;
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations relatives aux éléments que votre société a considéré comme étant susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- Nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Rapport sur les comptes consolidés (2^{ème} résolution)

Opinion

- Certification des comptes consolidés sans réserve.

Justification des appréciations – Points-clés de l’audit

Nos appréciations en lien avec les points clés de l’audit portent sur :

- Le désengagement de la Foncière Santé ;
- L’évaluation des immeubles de placement ;
- L’évaluation du chiffre d’affaires et de la marge à l’avancement des activités de promotion immobilière.

Pour chacun de ces points, nous décrivons dans notre rapport la nature du risque identifié et la réponse d’audit apportée qui ont contribué à la formation de notre opinion d’ensemble sur les comptes consolidés.

Rapport sur les comptes consolidés (2^{ème} résolution)

Vérifications spécifiques

- Nous n'avons pas d'observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations présentes dans le rapport de gestion du Groupe.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- Nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Rapport spécial sur les conventions réglementées (4^{ème} résolution)

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée et conclue depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

- Contrat d'échange de titres et de créances conclu entre Icade et Predica Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole en date du 17 janvier 2025.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- Contrat de frais de siège et licence de marques entre la Caisse des dépôts et Icade en date du 1^{er} juin 2022.
- Protocole de cession et d'investissement conclu entre Icade et entre autres Præmia Healthcare en date du 14 juin 2023.

Rapport présenté à l'assemblée générale extraordinaire (23^{ème} résolution)

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital (23^{ème} résolution)

- Nos diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée

Rapport présenté à l'assemblée générale extraordinaire (27^{ème} résolution)

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (27^{ème} résolution)

- Nos diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.
- Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.
- Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conclusions du rapport de certification des informations en matière de durabilité

Conformité aux ESRS en ce qui concerne l'analyse de double matérialité et respect de l'obligation de consultation du CSE

- Absence d'erreur, d'omission ou d'incohérence significative.
- Obligation de consultation du CSE respectée.

Conformité des informations publiées dans le rapport de durabilité avec les exigences de publication

- Absence d'erreur, d'omission ou d'incohérence significative.
- Observation : Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations présentées dans les paragraphes 1.1 à 1.4 du Rapport de durabilité qui précisent les spécificités contextuelles liées à la première année d'application des exigences CSRD, les principales sources d'incertitudes et d'estimations, les limitations de périmètre dans le calcul de certains indicateurs et les choix méthodologiques effectués par la direction.

Respect des exigences de publication de la taxonomie européenne

- Absence d'erreur, d'omission ou d'incohérence significative.

4.

GOUVERNANCE ET INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS



Gouvernance

Propositions du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale du 13 mai 2025

Ratification de nominations provisoires

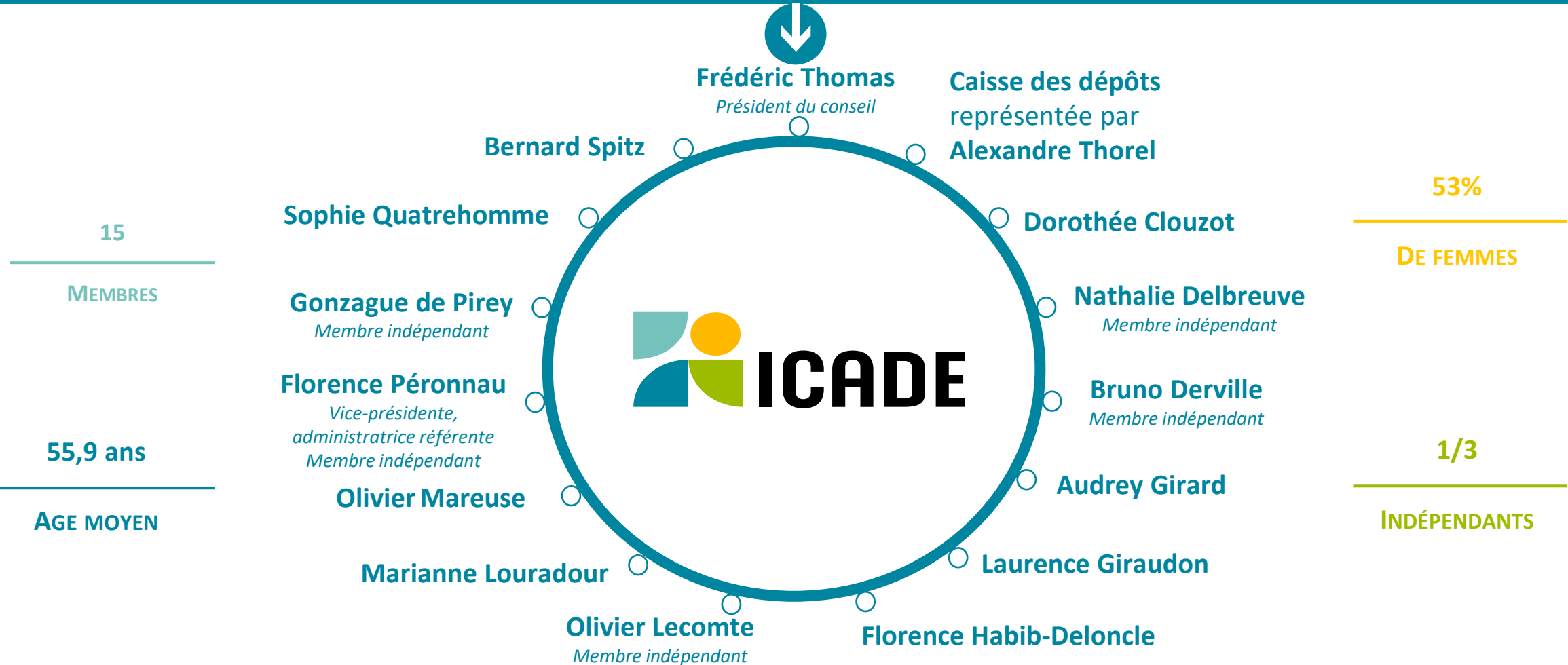
- **Audrey Girard**, Directrice du pilotage des participations stratégiques au sein de la Direction de la gestion des participations stratégiques de la Caisse des dépôts
- **Florence Habib-Deloncle**, Responsable du département des investissements immobiliers de Crédit Agricole Assurances

Renouvellement de mandats d'administrateurs

- **Dorothée Clouzot**, Directrice du département immobilier de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts)
- **Olivier Mareuse**, Directeur des Gestions d'Actifs – Directeur des Fonds d'Epargne (Caisse des Dépôts)
- **Bernard Spitz**, Président du Pôle Europe et International du MEDEF

Gouvernance

Composition du Conseil d'Administration si ces propositions sont approuvées



Rémunération des administrateurs

Politique de rémunération des administrateurs (ex-ante)

Enveloppe globale	Rémunération fixe individuelle	Rémunération variable
600.000 euros / an Montant inchangé depuis 2019	• Administrateur 1.750 euros / réunion • Membre d'un comité 1.750 euros / réunion • Président de comité 3.500 euros / réunion • Vice-Président ayant les responsabilités d'administrateur référent 40.000 euros	Néant

Rémunération des administrateurs au titre de 2024 (ex-post)

Montant total	Rémunération fixe individuelle	Rémunération variable
398.750 €	Le montant par administrateur figure dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise	-

Rémunération du Président du Conseil d'administration

Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration (ex-ante)

Rémunération fixe	Rémunération variable	Options d'actions, actions gratuites / de performance	Avantages en nature
240.000 euros / an Montant inchangé depuis 2019	Néant <i>Pas de rémunération au titre du mandat d'administrateur et de membre de comité(s)</i>	Néant	Voiture de fonction

Rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de 2024 (ex-post)

Rémunération fixe	Rémunération variable	Options d'actions, actions gratuites / de performance	Avantages en nature
240.000 €	-	-	-

Rémunération du Directeur général (1/2)

Rémunération du Directeur général au titre de 2024 (ex-ante)

Rémunération fixe

450.000 euros
par an

Rémunération variable

De 0 à 50% de la rémunération fixe
Soit un montant plafonné à 225.000 euros par an maximum

A. Objectifs financiers

- 1. Évolution du cash-flow net courant du Groupe
- 2. Évolution du cours de Bourse par rapport à l'indice FTSE EPRA Euro Index
- 3. Évolution du ratio de dette nette sur EBITDA
- 4. Durée de vie moyenne de la dette

50% de la rémunération variable
Soit un montant plafonné à 112 500 €

B. Objectifs stratégiques

- 1. Mettre en œuvre dans tous les métiers les actions prévues et définies dans le budget 2025
- 2. Décliner les orientations stratégiques 2024-2028

25% de la
rémunération
variable
Soit un montant
plafonné à 56.250 €

C. Objectifs de durabilité

- 1. Réduction carbone
- 2. Biodiversité
- 3. Égalité professionnelle
- 4. Développement des compétences

25% de la
rémunération
variable
Soit un montant
plafonné à 56.250 €

Options d'actions, actions gratuites / de performance

Attribution d'actions de performance
150.000 euros par an

Avantages en nature

- Voiture de fonction
- Assurance chômage
- Régime de surcomplémentaire de prévoyance

Indemnité de départ

- En cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou un désaccord stratégique avec le conseil d'administration.
- 12 mois de la rémunération globale brute (parts fixe et variable) perçue au cours des 12 derniers mois précédant le départ contraint, augmenté d'un mois par année d'ancienneté, dans la limite de 2 ans.

Rémunération du Directeur général (2/2)

Rémunération du Directeur général au titre de 2024 (ex-post)

Rémunération fixe	Rémunération variable											
450 K€	Objectifs financiers			Pondé- ration	% d'atteinte	Montant	Objectifs extra-financiers			Pondé- ration	% d'atteinte	Montant
	1. Évolution du cash-flow net courant des activités stratégiques			25%	102,9%	61.143,75 €	1. Mettre en œuvre dans tous les métiers les actions prévues et définies dans le budget 2024			25%	90%	50.625 €
	2. Évolution relative du cours de Bourse par rapport à l'indice FTSE EPRA Euro Index			15%	0%	0 €	2. Décliner les orientations stratégiques 2024-2028					
	3. Évolution annuelle du cours de Bourse de la Société			10%	0%	0 €	3. Maintenir la position de leadership du Groupe Icade en matière de RSE			25%	100%	56.250 €
				= 50%								
168.018,75 €												
Options d'actions, actions gratuites / de performance		Avantages en nature		Indemnité de départ								
Attribution d'actions de performance 150 K€ / an (pas d'action acquise en 2024)		37.416 €		-								

 52

5.

PROPOSITION DE
DIVIDENDE



Dividende 2024

Dividende 2024⁽¹⁾

4,31 € par action

dont **2,54 €** correspondant à la réalisation de l'étape 1 de la cession des activités de Santé en 2023

Versement du dividende 2024 en deux tranches :

- *2,16 € par action versé le 6 mars 2025*
- *2,15 € par action versé le 3 juillet 2025*

(1) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires

6.

QUESTIONS /
RÉPONSES



7.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE



À caractère ordinaire

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024
3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de la nouvelle convention qui y est mentionnée
5. Renouvellement de Forvis Mazars, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire
6. Renouvellement de Forvis Mazars, aux fonctions de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité
7. Nomination de PricewaterhouseCoopers Audit, en qualité de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité
8. Ratification de la nomination provisoire de Madame Audrey Girard en qualité d'administrateur
9. Ratification de la nomination provisoire de Madame Florence Habib-Deloncle en qualité d'administrateur
10. Renouvellement de Madame Dorothee Clouzot, en qualité d'administrateur
11. Renouvellement de Monsieur Olivier Mareuse, en qualité d'administrateur
12. Renouvellement de Monsieur Bernard Spitz, en qualité d'administrateur
13. Approbation de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration
14. Approbation de la politique de rémunération du président du conseil d'administration

À caractère ordinaire

- 15. Approbation de la politique de rémunération du directeur général et/ou de tout autre dirigeant mandataire social
- 16. Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce
- 17. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Frédéric Thomas, président du conseil d'administration
- 18. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Nicolas Joly, directeur général
- 19. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce
- 20. *Say on Climate*
- 21. *Say on Biodiversity*
- 22. Ratification du transfert du siège social du 27 rue Camille Desmoulins, 92130 Issy-les-Moulineaux au 1, avenue du Général de Gaulle, 92800 Puteaux, avec effet au 27 décembre 2024

À caractère extraordinaire

- 23. Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce
- 24. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes
- 25. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription
- 26. Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le montant des émissions
- 27. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail
- 28. Modification de l'article 10 des statuts concernant l'utilisation d'un moyen de télécommunication lors des réunions du Conseil d'administration et la consultation écrite des membres du Conseil d'administration
- 29. Mise en harmonie de l'article 15 des statuts avec la réglementation en vigueur

À caractère ordinaire

- 30. Pouvoirs pour les formalités

8.

VOTE DES RÉSOLUTIONS



Première résolution

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

- Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant par **une perte de (24.541.896,41) euros**.
- Il est précisé que le montant global des dépenses et charges non admises en déduction par l'administration fiscale telles que visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts s'élève à **37.997,55 euros** au titre de l'exercice écoulé.

À titre ordinaire

1^{re}

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant par **une perte (part du groupe) de (275.941.552,24) euros.**

À titre ordinaire

2^e

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

- Nous vous proposons de procéder à l'affectation de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à (24.541.896,41) euros et de procéder aux distributions comme suit :

	Total (en euros)	Par action (en euros)
Dividende distribué aux actionnaires au titre de l'exercice 2024	328 570 888,95	4,31
Acompte sur dividende payé en mars 2025	164 666 617,20	2,16
Solde à payer en juillet 2025	163 904 271,75	2,15

À titre ordinaire

3^e

Quatrième résolution

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de la nouvelle convention qui y est mentionnée

- Au cours de l'exercice 2024, aucune convention n'a été autorisée ni conclue en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Depuis la clôture de l'exercice 2024, une nouvelle convention réglementée a été autorisée par le conseil d'administration et conclue :
 - **Contrat d'échange de titres et de créances conclu entre Icade et Predica Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole en date du 17 janvier 2025.**
- Il vous est demandé de bien vouloir approuver cette nouvelle convention réglementée qui est mentionnée dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées aux articles L. 225-38 et s. du Code de commerce.

À titre ordinaire

4^e

Cinquième résolution

Renouvellement de Forvis Mazars aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire

- Le mandat de la société **Forvis Mazars**, commissaire aux comptes de la Société, arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale.
- Il vous est proposé de vous prononcer sur le **renouvellement de ce mandat** pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

À titre ordinaire

5^e

Sixième résolution

Renouvellement de Forvis Mazars, aux fonctions de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité

- Conformément aux exigences de la directive dite « CSRD » (Corporate Sustainability Reporting Directive) transposée en droit français, l'assemblée générale du 19 avril 2024 a nommé la société Forvis Mazars en qualité de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité pour la durée restant à courir de son mandat de commissaire aux comptes titulaire de la Société, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale.
- Il vous est proposé de vous prononcer sur le **renouvellement du mandat de Forvis Mazars en qualité de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité** pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

À titre ordinaire

6^e

Septième résolution

Nomination de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité

- Le comité d'audit et des risques, en lien avec le comité innovation et RSE a jugé pertinent de désigner un second auditeur de durabilité et a recommandé à cet égard au conseil d'administration la nomination de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaires aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité.
- Il vous est proposé de vous prononcer sur la **nomination de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité**, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

À titre ordinaire

7^e

Huitième résolution

Ratification de la nomination provisoire de Madame Audrey Girard en qualité d'administrateur

- Ratification de la nomination provisoire de **Madame Audrey Girard**, en remplacement de Monsieur Antoine Saintoyant, démissionnaire.
- Fin du mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026.

À titre ordinaire

8^e

Neuvième résolution

Ratification de la nomination provisoire de Madame Florence Habib-Deloncle en qualité d'administrateur

- Ratification de la nomination provisoire de **Madame Florence Habib-Deloncle**, en remplacement de Monsieur Emmanuel Chabas, démissionnaire.
- Fin du mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026.

À titre ordinaire

9^e

Dixième résolution

Renouvellement de Madame Dorothee Clouzot, en qualité d'administrateur

- Renouvellement du mandat d'administrateur de **Madame Dorothee Clouzot** pour une durée de quatre années.
- Fin du mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice écoulé.

À titre ordinaire

10^e

Onzième résolution

Renouvellement de Monsieur Olivier Mareuse, en qualité d'administrateur

- Renouvellement du mandat d'administrateur de **Monsieur Olivier Mareuse** pour une durée de quatre années.
- Fin du mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice écoulé.

À titre ordinaire

11^e

Douzième résolution

Renouvellement de Monsieur Bernard Spitz, en qualité d'administrateur

- Renouvellement du mandat d'administrateur de **Monsieur Bernard Spitz** pour une durée de quatre années.
- Fin du mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice écoulé.

À titre ordinaire

12^e

Treizième résolution

Approbation de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration

- Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver, sur la base du rapport sur le gouvernement d'entreprise, **la politique de rémunération des membres du conseil d'administration.**

À titre ordinaire

13^e

Quatorzième résolution

Approbation de la politique de rémunération du Président du conseil d'administration

- Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver, sur la base du rapport sur le gouvernement d'entreprise, **la politique de rémunération du Président du conseil d'administration.**

À titre ordinaire

14^e

Quinzième résolution

Approbation de la politique de rémunération du directeur général et/ou de tout autre dirigeant mandataire social

- Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver, sur la base du rapport sur le gouvernement d'entreprise, **la politique de rémunération du directeur général et/ou de tout autre dirigeant mandataire social.**

À titre ordinaire

15^e

Seizième résolution

Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

- Conformément à l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver, sur la base du rapport sur le gouvernement d'entreprise, les informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce.

À titre ordinaire

16^e

Dix-septième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Frédéric Thomas, Président du conseil d'administration

- Conformément à l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver, sur la base du rapport sur le gouvernement d'entreprise, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à **Monsieur Frédéric Thomas, Président du conseil d'administration.**

À titre ordinaire

17^e

Dix-huitième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Nicolas Joly, directeur général

- Conformément à l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver, sur la base du rapport sur le gouvernement d'entreprise, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à **Monsieur Nicolas Joly, directeur général**.

À titre ordinaire

18^e

Dix-neuvième résolution

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

- Prix d'achat maximum : **50 €** / action
- Montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions : **200 M€**
- Part maximale : **5%** des actions composant le capital social
- Durée de validité de l'autorisation : **18 mois**

À titre ordinaire

19^e

Vingtième résolution

Say on Climate

- Il vous est proposé de vous prononcer sur les progrès réalisés par la Société en matière de transition climatique tels que décrits dans le rapport de durabilité inclus dans le document d'enregistrement universel 2024 et le document de synthèse Climat de mars 2025.
- Il est précisé qu'il s'agit d'un vote consultatif dès lors qu'il s'agit d'un domaine de compétence propre du conseil d'administration.

À titre ordinaire

20^e

Vingt-et-unième résolution

Say on Biodiversity

- Il vous est proposé de vous prononcer sur les progrès réalisés par la Société en matière de préservation de la biodiversité tels que décrits dans le rapport de durabilité inclus dans le document d'enregistrement universel 2024 et le document de synthèse Biodiversité de mars 2025.
- Il est précisé qu'il s'agit d'un vote consultatif dès lors qu'il s'agit d'un domaine de compétence propre du conseil d'administration.

À titre ordinaire

21^e

Vingt-deuxième résolution

**Ratification du transfert du siège social
du 27 rue Camille Desmoulins, 92130
Issy-les-Moulineaux au 1, avenue du
Général de Gaulle, 92800 Puteaux, avec
effet au 27 décembre 2024**

- Il vous est proposé de ratifier la décision prise par le conseil d'administration dans sa séance du 12 décembre 2024 de transférer le siège social du 27, rue Camille Desmoulins, 92130 Issy-les-Moulineaux au 1, avenue du Général de Gaulle, 92800 Puteaux, ainsi que la modification corrélative de l'article 3 des statuts de la Société.

À titre ordinaire

22^e

Vingt-troisième résolution

Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

- Nombre maximum d'actions pouvant être annulées : **10 %** du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois.
- Durée de validité de l'autorisation : **18 mois**.

À titre extraordinaire

23^e

Vingt-quatrième résolution

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

- Montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de cette délégation : **15 M€** représentant environ 12,9% du capital social existant au jour de la présente assemblée générale.
- Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente assemblée générale et par les éventuelles autres délégations en vigueur.
- Durée de validité de la délégation : **26 mois**.

À titre extraordinaire

24^e

Vingt-cinquième résolution

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription

- Le montant nominal global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation : **50 M€**, représentant environ 43% du capital social au jour de la présente assemblée.
- Sur ce plafond s'imputerait le montant nominal global des actions ordinaires émises en vertu de la 27e résolution de la présente assemblée générale et de la 25e résolution de l'assemblée générale du 19 avril 2024.
- Les actionnaires auraient, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un droit préférentiel de souscription aux actions émises en vertu de la présente délégation.
- Durée de validité de la délégation : **26 mois**.

À titre extraordinaire

25^e

Vingt-sixième résolution

Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le montant des émissions

- Mise en œuvre d'une clause d'extension s'agissant du nombre de titres à émettre dans le cadre des émissions d'actions ordinaires qui seraient décidées en application de la 25e résolution, dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée générale.

À titre extraordinaire

26^e

Vingt-septième résolution

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

- Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation : **1%** du montant du capital dilué au jour de l'assemblée générale.
- Ce montant s'imputant sur le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la 25e résolution de la présente assemblée générale.
- Durée de validité de la délégation : **26 mois**.

À titre extraordinaire

27^e

Vingt-huitième résolution

Modification de l'article 10 des statuts concernant l'utilisation d'un moyen de télécommunication lors des réunions du conseil d'administration et la consultation écrite des membres du conseil d'administration

- Il vous est proposé de mettre les statuts de la Société en harmonie avec la loi n° 2024-537 du 13 juin 2024, dite « loi Attractivité » et de modifier la partie intitulée « Délibérations » de l'article 10 des statuts de la Société.

À titre extraordinaire

28^e

Vingt-neuvième résolution

Mise en harmonie de l'article 15 des statuts avec la réglementation en vigueur

- Il vous est proposé de mettre les statuts de la Société en harmonie avec la réglementation en vigueur et de modifier l'article 15 des statuts.

À titre extraordinaire

29^e

Trentième résolution

Pouvoirs pour les formalités

- Cette résolution concerne les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publications et des formalités légales inhérentes aux résolutions de l'assemblée.

À titre ordinaire

30^e

9.

CLÔTURE DE LA
SÉANCE



Calendrier financier

Prochains événements clés	
Distribution du solde du dividende (2,15 € par action)	Détachement le 1 ^{er} juillet 2025 Païement le 3 juillet 2025
Résultats semestriels 2025	23 juillet 2025
Résultats T3 2025	22 octobre 2025